

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 64 (1960)

Artikel: La carrière de J. A. Rengguer sous le Consulat et l'Empire
Autor: Suratteau, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-555469>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

**LA CARRIÈRE
DE J. A. RENGGUER
SOUS LE CONSULAT ET L'EMPIRE**

par

J. SURATTEAU

LA CARRIÈRE DE J. A. RENGGUER SOUS LE CONSULAT ET L'EMPIRE

Joseph-Antoine Rengguer ci-devant de la Lime, l'ancien syndic des Etats de l'Evêché de Bâle devenu plus tard le premier chef des révolutionnaires du pays de Porrentruy, n'a guère intéressé les historiens que jusqu'à sa chute le jour de l'Ascension de 1794. Sur la fin de sa vie — il ne mourut qu'en 1818 — rien ou à peu près n'a été écrit. Et Daucourt — qui, évidemment, ne l'aime guère — prétend qu'il mourut dans la misère après avoir vécu misérablement dans une mesure à Delémont¹. Nous avons donné précédemment quelques éclaircissements déjà sur sa destinée de 1794 à 1798, après son arrestation en l'an II² ; Gautherot, en effet, dans son ouvrage sur le Mont-Terrible avait aussi laissé complètement dans l'ombre l'ancien dictateur de Porrentruy après la période de la Terreur³. Les indications données par Guélat et des renseignements extraits de pièces d'archives nous avaient permis de suivre sa trace jusqu'à la fin du Directoire ; de nouveaux documents tirés des archives judiciaires du Consulat et de l'Empire permettent de voir comment l'ancien chef jacobin put, au rebours de la plupart des terroristes locaux, se frayer une nouvelle carrière assez inattendue sous le régime napoléonien⁴.

Au lendemain des élections de l'an VI (1798) qui avaient mis fin à son rapide passage dans l'Administration départementale du Mont-Terrible⁵, ses collègues d'un moment lui avaient ménagé une retraite honorable bien qu'assez médiocre en le nommant bibliothécaire de l'Ecole Centrale du département en remplacement de Joseph Dagobert Raspieller, fils de Joseph Raspieller l'aîné juge au Tribunal du département et neveu d'Ignace Raspieller le jeune, député au Conseil des Cinq-Cents⁶. Mais cette nomination proposée puis effectuée pendant le court laps de temps qui sépara les élections (20 au 27 germinal an VI / 9 au 16 avril 1798) de l'entrée en fonctions des nouveaux administrateurs élus (15 floréal / 4 mai) ne fut pas ratifiée par ces derniers et Raspieller fils resta bibliothécaire jusqu'à la disparition de l'Ecole Centrale au début du Consulat⁷.

Par la suite Rengguer, qui était d'ailleurs le cousin germain des Raspieller⁸, disparut de la scène à Porrentruy. Il avait quitté la ville pour Strasbourg où il occupait une place d'inspecteur dans l'administration de la marque d'or. Il occupait toujours cette place lors de la disparition du département du Mont-Terrible et aussi en 1801 lorsque fut dressée la liste des habitants de Bienne ; il y figure ainsi que les autres Biennois d'origine comme domicilié à Strasbourg et inspecteur de la marque de garantie⁹. Il perdit sa place avant 1806 et peu après il rentra en scène dans l'ancien Evêché de Bâle. Le 18 mai 1807, en effet, Sigismond Moreau de Delémont, député au Corps Légitif, écrivait à un ancien collègue employé au Ministère de la Justice, une lettre dans laquelle il dénonçait la prétention de Rengguer de remplacer Jacques Brodhag démissionnaire¹⁰ comme juge au tribunal de première instance de Delémont. Dans cette lettre, le Législateur proposait de nommer Rengguer à un poste de juge mais ailleurs que dans l'ancien Mont-Terrible¹¹. Il est donc à penser que précédemment déjà on avait conseillé à l'ancien syndic de quitter le théâtre de ses exploits pour la grande ville alsacienne.

Quoi qu'il en soit, le 24 mai 1807, Antonin l'aîné, de Belfort, Procureur général Impérial près de la Cour d'Appel de Colmar, présentait comme candidat à la succession de Brodhag, au premier rang, Rengguer avec cette note : « Joseph Antoine Rengguer, avocat et conseiller aulique du ci-devant Prince-Evêque de Bâle, ancien Syndic des Etats du pays de Porrentruy, ex-procureur général syndic du département du Mont-Terrible et ensuite administrateur du même département : convient sous tous les rapports par sa moralité, ses connaissances et son attachement à Sa Majesté et à la famille impériale... » Etaient ensuite placés : au numéro 2 : Alexis Bennot, et au numéro 3 : Nizole¹². Le 28 juin, J.B. Schirmer, président de la Cour d'Appel de Colmar, proposait les trois mêmes candidats dans l'ordre suivant : 1) Rengguer, 2) Nizole, 3) Bennot. Et ce dernier était mal noté par suite de son conflit récent avec le sous-préfet de Delémont Holtz¹³. Schirmer concluait nettement en faveur de Rengguer en ces termes : « ...le premier paraît mériter la préférence ; il a fait la Révolution dans la Principauté de Porrentruy avec son oncle l'évêque de Lydda, premier évêque constitutionnel de Paris, guillotiné sous la Terreur. Il est reconnu qu'il lui est dû des indemnités et la liquidation les a portées à environ 30.000 francs ; il n'a pu parvenir à en réaliser le premier sol. En lui donnant la préférence, le gouvernement s'acquittera d'une dette légitime... »¹⁴. Cette nouvelle présentation dut emporter les doutes semés par la lettre de Moreau puisque le 28 juillet suivant, Rengguer était bien nommé juge au tribunal de Delémont en remplacement de Brodhag.

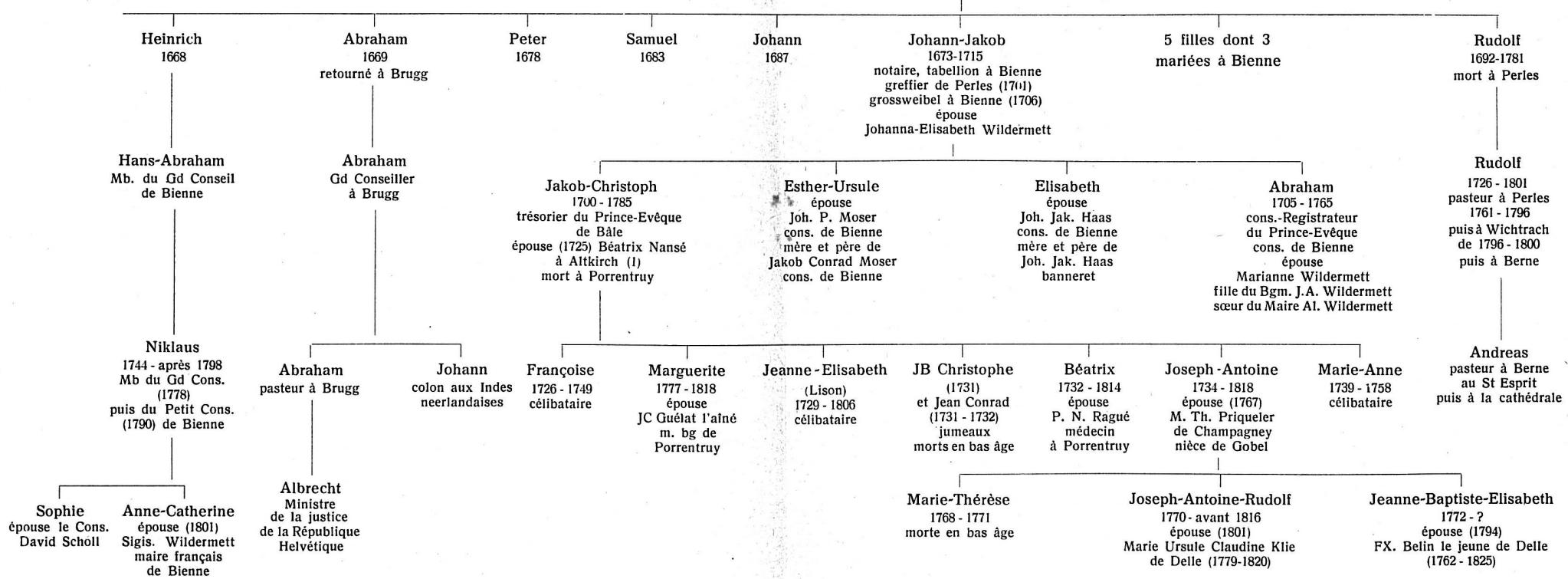
La défiance de Moreau ne lui avait donc finalement pas porté tort ; ou, plutôt les protections qu'il avait l'avaient emporté ; car,

Généalogie abrégée des Rengger/Rengguer

ABRAHAM RENNGER (1637-1700)

de Brugg

bourgeois de Bienne en 1669



¹ Généalogie des Nansé de Ferrette et Altkirch :

Franz Wilhelm Nansé
greffier de Ferrette
épouse Marie Catherina Goëtzmann de Landser
sœur de la grand-mère de Gobel

Franz-Joseph Nansé
membre du Magistrat d'Altkirch

Franz Joseph
mb. du Magistrat d'Altkirch
épouse une Mouhat
de Grandvillars
tante de la femme de Reubell

Thomas
curé de Bouxwiller

Béatrix
épouse
J. Chr. Rengguer

Ursule
épouse
Joseph Henri Raspieller
Dr des sels à Porrentruy

Elisabeth
épouse
Thomas Seitz
avocat à Colmar

Catherine
épouse
J. P. Voisard
d'Indeviller

Joseph Raspieller
Dr de la Chambre des Finances
puis Président du Tribunal

Ignace Raspieller
avocat
puis Mb. du Conseil des Anciens

François Joseph
cousin et exécuteur
testamentaire de Reubell

Joseph-Dagobert Raspieller
bibliothécaire de l'Ecole centrale de Porrentruy
puis avocat à Colmar

sous le régime « pur et fort » de Napoléon, les protections comptaient surtout. Outre celle des deux Belin de Delle, il avait, sans doute, eu, pour lui, celle du maréchal « jacobin » Lefebvre, futur duc de Dantzig et mari de Madame Sans-Gêne, puisque l'on trouve dans le même dossier une note de ce dernier qui, consulté en tant que Sénateur du Haut-Rhin, met en première ligne Rengguer devant Bennot et Nizole reproduisant tout simplement les avis de Schirmer et d'Antonin, ainsi qu'il le faisait généralement.

Rengguer resta dans cette place encore subalterne de juge, de second juge, même, à Delémont jusqu'en 1811¹⁵. Le 10 avril 1810, cependant, le même Antonin l'ainé le proposait, en première ligne, pour la place de Procureur Impérial à Delémont devenue vacante¹⁶. Il précédait Bennot, encore une fois, et Boulanger de Belfort. Antonin notait alors : « ...Il faut donner à Mr Rengguer la préférence car il a perdu sa place et sa fortune par la Révolution qu'il a beaucoup servie. Il siège comme juge depuis 1807 et Mr Bennot, actuellement suppléant, pourrait le remplacer comme juge titulaire ; il n'a, au demeurant, pas autant de lumières... » Le 12 avril, Schirmer confirmait à nouveau et indiquait comme candidats : 1) Rengguer, 2) Moll, magistrat de sûreté à Wissembourg, 3) Clavé, ex-accusateur public à Altkirch puis à Saint-Ursanne, actuellement juge à Altkirch. Le 20 mai, Rossée, Législateur, de Belfort, intervenait et en profitait tout en prônant la candidature de Rengguer pour saper celle de Bennot, candidat, à nouveau, de Sigismond Moreau. La lettre de Rossée était annotée, en marge, d'une main anonyme et inconnue, en face du nom de Rengguer, par les mots suivants : « ...Il a 70 ans... » Est-ce son trop grand âge qui desservit Rengguer pour un poste plus actif que celui de juge, correspondant à ce que l'on appelle la magistrature-debout, est-ce parce que Moll, seul, appartenait déjà au Parquet ? Toujours est-il que ce fut ce dernier qui fut nommé le 5 juin suivant.

La revanche de Rengguer ne tarda guère, car ses protecteurs veillaient. Le 29 novembre de la même année, la nomination de Belin, Président du Tribunal de Delémont, étant envisagée comme Conseiller à la Cour Impériale de Colmar, alors en formation, Rengguer était proposé pour le remplacer¹⁷. Le 7 mars 1811, le Tableau de réorganisation portait encore Rengguer comme second juge¹⁸, mais le 20 juin, il était nommé Président en remplacement de Belin qui avait, enfin, accédé à la place convoitée de Conseiller à la Cour de Colmar. Rengguer sautait par-dessus la tête du Delémontain Helg qui restait premier juge et Bennot le remplaçait comme second juge.

Ainsi Rengguer était revenu au premier rang, sans doute d'un horizon assez limité. Il faisait le pendant de son vieil ennemi et rival Theubet, l'ancien Grand-Maire d'Ajoie qui était resté Président du tribunal homologue de Porrentruy. Delémont lui était sans doute aussi moins hostile que Porrentruy où il était plus connu. Cette présidence

devait être plus longue et plus calme que ses précédentes hautes fonctions dans l'ancienne capitale des Princes-Evêques. Ses liens de parenté avec les Belin et les Klie de Delle et de Belfort, les Voisard du Doubs, de Belfort et de Porrentruy, les Priqueuler de Vesoul, Champagney et Porrentruy, les Raspieller de Colmar et de Porrentruy, le maire de Bienne Sigismond Wildermett, toutes familles qui compattaient des membres bien notés et bien placés, la protection des Antonin, Schirmer, et des militaires comme Lefebvre et les Delmas, sa servilité aussi au régime, tout concourrait à lui assurer, enfin, une vieillesse paisible dans un poste honorable, honorifique et peu fatigant. Il avait lorsqu'il accédait à la Présidence du Tribunal de Delémont, en effet, 77 ans¹⁹.

Le 13 novembre 1811, il adressait, en tant que Président de ce tribunal, un certificat daté du 11 et contresigné par Helg et Bennot juges, Moll procureur impérial et Boll greffier, constatant que le 8 du même mois il était de retour à son poste et n'avait pas excédé le congé qui lui avait été accordé le 24 octobre précédent et qui ne lui était parvenu que le 1^{er} novembre²⁰.

Il resta Président du Tribunal de Delémont jusqu'à la fin du régime impérial et de la domination française dans le pays. Lorsque les Alliés arrivèrent à Delémont dans les derniers jours de l'année 1813, il allait allégrement sur ses quatre-vingts ans. Sa présence fut signalée aux Autrichiens par des « amis » empressés ; de même à l'Administrateur Provisoire, le Baron d'Andlau, lequel, de par ses liens de parenté avec les Billieux, n'avait pas besoin de ce rappel²¹. Mais le grand âge de l'ancien agitateur assagi et aussi — et encore — ses relations familiales et personnelles, son rang d'ancien patricien de l'Evêché, ses relations à Bienne, durent lui valoir au moins l'oubli, sinon le pardon.

Il était toujours à son poste à Delémont, en tous cas, le 6 août 1814, six mois après la première abdication de Napoléon, si l'on en croit Guélat²². Celui-ci note qu'à cette date la Cour d'Appel de Delémont s'organise, car on essaie du côté d'Andlau de mettre sur pied un canton du Jura partie intégrante de la Confédération Helvétique. Rengguer en est le Président, Helg et Bennot, juges ordinaires, et à ceux-ci on a adjoint pour compléter la Cour Verdant et Redet. Le même jour, d'Andlau était, selon le même informateur, reçu à Delémont comme un souverain. Rengguer resta sans doute à Delémont et dans sa place jusqu'à la fin du Gouvernement du baron d'Andlau. Le Maire de Delémont François Verdant, ancien fabricant d'indiennes de Bienne, acquéreur du Château de Delémont et du Lœwenburg (qu'il avait légué à son gendre Watt), ami de Rengguer, favorisait aussi ce dernier et était de son côté protégé par l'oligarchie bourgeoise de Bienne.

Lorsque l'ancien Evêché de Bâle fut partie du canton de Berne, que devint l'ancien syndic, depuis toujours ennemi acharné des Bernois ? Les auteurs du XIX^e siècle le font mourir à Delémont ²³, mais les actes de l'Etat Civil de Delémont contredisent cette assertion et sont muets : ni en 1818 année toujours donnée pour celle de la mort de Rengguer, ni dans les années précédentes, non plus que dans les suivantes, on n'y trouve trace du décès de Rengguer. L'éminent archiviste du Jura, le Docteur André Rais, n'a pas davantage trouvé trace de ce décès ailleurs dans l'actuel Jura Bernois. On peut alors supposer que l'ancien agitateur de l'Ajoie se serait retiré en France, loin des attaques possibles, probables même de ses ennemis, les Bennot, les Moreau à Delémont, les Billieux, le maire Arnoux à Porrentruy. Où pouvait-il se réfugier en France ? A Belfort où avaient vécu sa fille et son gendre Belin le jeune, à Dijon où ils se fixèrent plus tard, et où Belin mourut lui-même ? Le fils de Rengguer, Joseph-Antoine-Rudolph, ancien lieutenant de la gendarmerie du Mont-Terrible, était mort avant 1816 à Courtemaîche ²⁴, mais sa veuve mourut en 1820 à Froidefontaine dans l'actuel Territoire de Belfort. De plus, Rengguer avait des parents à Delle, à Grandvillars, à Altkirch, à Colmar, à Thann dans le Haut-Rhin, à Indevillers dans le Doubs, à Champagney dans la Haute-Saône. Il faudrait bien des vérifications dans les registres de décès pour le savoir exactement.

Quoi qu'il en soit, on voit que loin d'avoir été châtié de son activité révolutionnaire comme le veulent les historiens jurassiens, ses détracteurs, Joseph-Antoine Rengguer servit sous l'Empire, non loin de sa ville natale, comme un bon et zélé serviteur de l'Empereur Napoléon, comme bien d'autres anciens terroristes de France et de Navarre... et de l'ancien Evêché de Bâle, de l'ancien département du Mont-Terrible ²⁵.

Notes

- 1 A. Daucourt, *Etudes sur l'histoire de la Révolution*. Du même : *Histoire de Delémont*. — De même divers auteurs qui écrivent reproduisent cette assertion sans la contrôler. Ainsi Macquat, dans son manuscrit inédit écrit « Rengguer mourut obscurément en 1818. » (Musée de Porrentruy. Collection Amweg).
- 2 *Etudes sur le département du Mont-Terrible sous le Directoire*, Actes 1955, Un Commissaire du directoire exécutif : François-Augustin Roussel, *Annales hist. de la Révolution française*, oct.-déc. 1957.
- 3 G. Gautherot, *La Révolution dans l'ancien Evêché de Bâle*, t. II : Le département du Mont-Terrible.
- 4 Arch. Nat. Paris, BB¹ à ⁶ (surtout BB⁵).
- 5 *Etudes sur le département...* art. cit., p. 92 et 97, Un Commissaire... p. 328.
- 6 *Journal de Fr.-J. Guélat, bourgeois de Porrentruy*, 1^{re} partie, pp. 521-522 : 30 avril 1798 ; idem, 3 mai, Un Commissaire... p. 3³²

7 Ibid., p. 531, 10 thermidor an VI (28 juillet 1798) ; p. 589, 26 ventôse an VII (14 mars 1799) ; p. 596, 21 germinal an VII (10 avril 1799).

8 Voir le tableau généalogique de Rengguer en Annexe ci-dessous : J.-A. Rengguer était le fils de Béatrix Nansé d'Altkirch, et les deux frères Raspieller Joseph et Ignace avaient pour mère la sœur de celle-ci : Ursule Nansé.

9 Archives de Bienne. P. 247, CCLXI et 276, XIII, 115.

10 Il avait été nommé Directeur de la Poste aux lettres de Colmar.

11 Delémont, 18 mai 1807

Monsieur et cher ancien Collègue,

Je viens d'apprendre que le nommé Rengguer originaire de Porrentruy qui a été renvoyé de sa place d'employé dans la marc (*sic*) d'or à Strasbourg doit avoir été proposé à S E le Grand-Juge pour remplir une place de juge vacante au tribunal de première instance de Delémont. Cette présentation qui me surprendrait davantage si elle n'avait été faite par Mr le Procureur Impérial Belin dont le frère a épousé la fille du Sr Rengguer me fait un devoir de vous ouvrir ma pensée sur sa personne. Avant la réunion du pays de Porrentruy le Sr R. en avait été proscrit par le prince et les Etats pour son inconduite. Depuis il a voulu tourner à son profit et à celui de son oncle Gobel évêque de Paris qui a été guillotiné, la Révolution qui avait été opérée dans le pays et qui l'a rendu l'auteur de tant de maux qui en furent la suite et par là l'épouvantail et l'objet d'aversions invincibles et de mépris des habitants. En ouvrant ma pensée franchement comme je le dois sur le compte du Sr R., mon intention n'est pas de l'écartier de la bienveillance du gouvernement (!) pour une place dont il a besoin pour vivre ; il est septuagénaire et n'a pas de fortune ; mais je désirerais même pour son avantage qu'il obtienne cette place ailleurs que dans de ci-devant Mont-Terrible où il est en horreur et où il ne pourra jamais faire le bien. Parmi les candidats qui seront présentés pour cette place de juge, je crois toujours que le plus propre, celui qui convient le mieux est le Sr Bennot en faveur de qui je vous ai déjà écrit. Je reconnais en lui toutes les qualités pour en remplir dignement et au gré du public les fonctions. (...) (Moreau, Législateur pour le département du Haut-Rhin). Arch. Nat., B B⁵ 155.

On admirera comme il sied ce chef-d'œuvre de totale hypocrisie...

12 « Alexis Bennot, âgé de 53 ans, ci-devant avocat au Conseil Aulique du Prince, syndic du Magistrat de Delémont, membre des Etats, ex-procureur syndic du District de Delémont, administrateur du même District puis du département du Mont-Terrible, juge-suppléant du Tribunal de Cassation, agent de la commune de Delémont puis maire de cette ville, juge-suppléant actuel au tribunal de 1re instance de Delémont. / Xavier Nizole, avocat, ancien Secrétaire tenant le plunitif du Conseil Aulique du Prince, aujourd'hui membre du Conseil municipal de Porrentruy, âgé de 46 ans. » Arch. Nat. B B⁵ 155.

13 « Ce qu'il y a de fâcheux pour lui c'est que le 4 ventôse, il a chanté, par écrit, palinodie, en reconnaissant ses torts envers Mr Holtz, sous-préfet de Delémont et en rétractant des calomnies qu'il avait répandues contre lui... » Arch. Nat., B B⁵ 155.

Pour le détail de la querelle entre Holtz et Bennot, voir : Arch. Nat., F¹ b² Haut-Rhin¹², 102.

14 Arch. Nat., B B⁵ 155.

15 Le Président était Roussel et le Premier juge Ignace Helg.

16 Pour succéder à Rey de Belfort (nommé lui-même en remplacement de Rossée fils muté à Altkirch) non acceptant.

- 17 Helg resterait Premier juge et Bennot deviendrait Second juge. Moll et Redet resteraient respectivement Procureur Impérial et Magistrat de sûreté, Gros-lambert, Vermeille et Quellain étaient mis en avant comme juges-suppléants, Rollat de Courchapoix, Rebetez de Delémont (ancien Receveur du prince pour le fourneau de Courrendlin) et Morel de Corgémont (cousin du Doyen) étaient portés comme remplaçants éventuels.
Arch. Nat., B B⁵ 155.
- 18 Liste dressée par Antonin l'aîné : Président : P. J. Belin. Judges : 1) Helg, 2) Rengguer. Suppléants : 1) Bennot, 2) Pierre Rais, 3) vacant (proposés : 1) Vermeille, 2) Gros-lambert, 3) en blanc). Procureur Impérial : J.-J. Antonin Moll. Magistrat de sûreté : vacant (proposés : 1) Ignace Redet, 2) M.J. Antoine, 3) Vermeille). Greffier : J. Boll.
Liste dressée par Schirmer : Président : Belin ou Rengguer (en remplacement : 1) Helg, 2) Bennot. Judges : 1) Helg, 2) Bennot (en remplacement : 1) Rais, 2) Gros-lambert. Suppléants : 1) Rais, 2) Gros-lambert, 3) Vermeille (en remplacement : 1) Gelin, 2) Redet, 3) Rollat). Procureur Impérial : Moll (en remplacement : 1) Redet, 2) Quellain, 3) Rollat). Substitut-Magistrat de sûreté : Redet (en remplacement : 1) Quellain, 2) Rollat, 3) en blanc). Greffier : Boll (en remplacement : 1) Quellain, 2) Rollat, 3) en blanc). Arch. Nat.. Ibid.
- 19 Il était né en 1734, mais on avait la vie dure dans la famille puisque son père Jacques-Christophe Rengguer, Trésorier du Prince, né à Bienne en 1700, était mort dans sa quatre-vingt-sixième année.
- 20 Arch. Nat., B B⁵ 156.
- 21 Le 24 avril 1814, Joseph Baumat, notaire et Henry Erard, marguillier, les deux de Bassecourt, et Joseph Citherlé, ancien notaire, de Courfaivre, dénonçaient à d'Andlau divers personnages suspects de « francophilie » de la région, entre autres Verdan, Finot, propriétaire des forges d'Undervelier et de l'ancien fourneau de Courrendlin, Velter, ancien Inspecteur de l'Enregistrement et propriétaire à Saint-Ursanne, Parrot, Miserez, Bronner, Kœtschet, Moreau, de Grand-villars, tous à Delémont. Ils ajoutaient : « ...Il ne faut pas oublier un Rengguer domicilié à Delémont, acquéreur de biens nationaux, lui qui a trahi le Prince et l'Etat pour nous livrer à la France... »
Voir : Auguste Viatte, Documents sur la réunion du Jura à la Suisse, Actes année 1952, vol. 56 (1953), p. 46. Voir aussi l'ouvrage de Casimir Folletête, Les origines du Jura bernois.
Dans le même temps Rengguer était aussi signalé à d'Andlau par Arnoux adjoint du maire de Porrentruy et gendre de l'ancien Conseiller Aulique Joseph Schumacher, ennemi déclaré de Rengguer. Arch. du Diocèse de Bâle à Soleure, Ancien Evêché de Bâle, Papiers Schumacher.
- 22 Journal de Guélat, tome II, p. 60.
- 23 Daucourt et Macquat : ...« dans la misère » ; Quiquerez, au contraire : ...« paisiblement... » (A. Quiquerez, La Révolution dans l'ancien évêché de Bâle, Appendice, pp. 276-288).
- 24 Sans doute même avant 1814.
- 25 Notons aussi que déjà en 1802, il avait été de ceux qui avaient voté, à Porrentruy, où il se trouvait alors, pour le Consulat à vie de Bonaparte, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer dans l'article : Etudes sur le département du Mont-Terrible sous le Directoire..., cité, p. 136.
Arch. de la Bourgeoisie de Porrentruy, II, 57.